



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET DE RÉSERVATION 2027

LA RÉSERVATION ET LE CONTRAT DE LOCATION SONT NOMINATIFS ET NE PEUVENT ÊTRE CÉDÉS OU TRANSFÉRÉS.

ARRIVÉES / DÉPARTS

- Les emplacements sont disponibles à partir de **14h00** le jour d'arrivée et doivent être libérés le jour du départ **avant 10h00**.
- Les bungalows et mobil-homes sont disponibles à partir de **17h00** le jour d'arrivée et doivent être libérés le jour du départ en fonction de votre **rendez-vous de check-out**.

En saison, la location des bungalows et mobil-homes s'effectue du **samedi au samedi ou du dimanche au dimanche** en haute saison. Les courts séjours sont possibles **hors juillet et août**.

- En cas d'arrivée retardée et non signalée à la Direction, la location est maintenue pendant **24 heures**. Passé ce délai, la location sera annulée et attribuée à un autre client.

CAUTIONS

Pour les emplacements, deux cautions vous seront demandées à votre arrivée :

- une caution de **100 €** pour le badge et le ménage,
- et une caution de **200 €** pour le matériel qui serait potentiellement détérioré pendant votre séjour.

Pour les locations, deux cautions vous seront demandées à votre arrivée :

- une caution de **400 €** pour le matériel (en cas de détérioration ou d'inventaire incomplet, la valeur de remplacement ou de remise en état des objets concernés sera retenue sur la caution),
- et une caution de **100 €** qui sera encaissée si la location n'est pas rendue dans un parfait état de propreté.

ANCIENNETÉ DE L'HÉBERGEMENT

Mobil-homes : HÉLIOS : 2019 et 2023 – ARCHIPEL : 2018 et 2024 – ALOHA : 2017 – AKOYA : 2016 à 2017 – PERLE : 2015 à 2017 – HIBISCUS : 2011 à 2013 – MAHINA : 2017 – OHANA : 2017 – NEPTUNE : 2011 – TANGAROA : 2016 à 2017 – ILANGA : 2016 – SANTORIN : 2003 à 2016 – SANTORIN ÉVASION : 2016 – MAJORQUE : 2016 à 2017 – ANACAPRI : 2001 à 2017 – MAGNOLIA : 2016 à 2017.

Bungalows : ALIZÉ 2 et ALIZÉ 4 : de 10 à 20 ans (rénovés en 2025) – LAGON : de 10 à 18 ans (rénovés en 2025).

RÉSERVATION ET PAIEMENT

Au moment de la réservation, vous verserez un acompte de **30 % du montant de votre séjour** ainsi que les **frais de réservation (35 €)**.

- Tous les séjours doivent être soldés au plus tard **deux mois avant la date d'arrivée**, et sans relance de notre part, faute de quoi la réservation sera annulée et toutes les sommes versées resteront acquises à Nai'a Village.
- Pour les réservations effectuées **moins de deux mois avant la date de début du séjour**, le **règlement intégral devra être effectué au moment de la réservation**, par carte bancaire, virement ou chèques-vacances ; les chèques bancaires ne sont plus acceptés moins de deux mois avant la date de début du séjour.
- Modes de règlement acceptés : carte bancaire, virement bancaire, chèques-vacances ANCV, financement Floa Bank et chèque bancaire libellé à l'ordre de « Nai'a Village ».
- **Une taxe complémentaire de 1,50 € par jour et par personne de plus de 12 ans vous sera facturée avec le solde de votre séjour.**
- Une fois le séjour soldé, aucune modification ne pourra être apportée au contrat de location.
- Un enfant en bas âge est considéré comme un occupant à part entière.
- **La réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou de céder son emplacement ou sa location à un tiers.**
- La Direction n'accepte pas les clients dont l'identité ne figure pas sur la demande de réservation, ni les clients qui dépassent la capacité maximale de la location ou de l'emplacement.
- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis.
- En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera accordé, quel qu'en soit le motif. Pensez à souscrire une assurance annulation.

ASSURANCE ANNULATION (FACULTATIVE – 5 % DU MONTANT DE LA LOCATION)

Avant votre départ ou pendant votre séjour, la garantie annulation prend en charge les frais de rupture de contrat (selon les conditions prévues) si l'un des événements suivants survient : maladie, accident ou décès, mutation professionnelle, modification ou refus des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol de la pièce d'identité, frais d'interruption de séjour, responsabilité civile villégiature et garantie anti-surprise.

Les conditions complètes concernant l'étendue, les modalités et les limites de ces garanties sont disponibles sur le site www.nai-a-village.com, à la réception sur demande et par courriel à l'adresse : reception@nai-a-village.com

SÉCURITÉ

- L'utilisation de barbecues à charbon est strictement interdite.
- La recharge des véhicules électriques ou hybrides est strictement interdite dans l'enceinte du Domaine, y compris à partir du raccordement électrique d'un mobil-home ou d'un emplacement. Toute consommation constatée sera facturée au client responsable.
- **Pendant toute la durée de votre séjour, le port du bracelet à usage unique est obligatoire pour votre sécurité. Tout bracelet perdu sera remplacé et facturé.**
- La Direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation par autrui des biens du client. Pensez à souscrire une assurance.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- La vitesse est limitée à **10 km/h dans l'enceinte du Domaine**. La Direction se réserve le droit d'interdire l'accès et la circulation, pour la durée du séjour, à tout véhicule dont la vitesse est jugée excessive ou la conduite dangereuse ; le véhicule devra alors être stationné sur le parking extérieur.
- La barrière d'accès du Domaine est fermée de **00h00 à 06h00** ; aucune entrée ni sortie de véhicule n'est possible durant cette plage horaire.
- Le stationnement est limité à **un seul véhicule par emplacement** (une installation et un véhicule) et à un seul véhicule par location, à l'exception des mobil-homes de la gamme **Archipel**, pour lesquels deux véhicules sont admis. Tout second véhicule doit obligatoirement être stationné sur le parking du restaurant Route 66, à l'extérieur du Domaine.
- Les trottinettes et engins de déplacement personnel doivent circuler à vitesse réduite ; le port d'un équipement de protection est obligatoire pour les mineurs. En cas de récidive après rappel du règlement, la Direction se réserve le droit de confisquer l'engin concerné pour toute la durée du séjour.

TENUE – DISCIPLINE

La Direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement les personnes qui ne respecteraient pas le règlement intérieur disponible sur le site www.nai-a-village.com, à la réception et sur demande. Toute nuisance sonore est interdite à compter de minuit.

ENFANTS

Les enfants sont sous la responsabilité **exclusive de leurs parents**, qui en sont pénalement et civilement responsables, notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition.

ESPACES AQUATIQUES

- Port du bracelet obligatoire. L'entrée de la piscine est strictement interdite en dehors des heures d'ouverture.
- **Shorts, bermudas et burkinis INTERDITS** ; maillot de bain obligatoire. Les sous-vêtements ainsi que les maillots assimilés à des boxers sont également interdits.
- Les couchés-piscine sont obligatoires pour les enfants de moins de 3 ans (même s'ils sont propres) ; ils ne peuvent en aucun cas être nus dans l'enceinte de la piscine.
- Les enfants de **moins de 12 ans** doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent majeur.
- Les ballons, grosses bouées, frites et autres objets flottants ou gonflables encombrants sont interdits dans les bassins.

CHIENS ET CHATS

- Ils doivent être vaccinés, tatoués ou pucés et tenus en laisse sur le site ; le carnet de vaccination vous sera demandé à l'arrivée. Les propriétaires doivent se munir de sacs de propreté et ramasser les déjections de leur animal. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par une amende forfaitaire, dont le montant est affiché à la réception et facturée au client responsable.
- En aucun cas les animaux ne doivent être laissés seuls ni attachés aux arbres et plantations.
- **Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont strictement interdits.** Un seul chien par emplacement ou location. Les chats sont interdits dans les locations.

VISITEURS INVITÉS

- L'accès des visiteurs est soumis à l'autorisation de la Direction ou de ses représentants. Le nombre de visiteurs est restreint et réglementé.
- Seuls sont admis **les visiteurs invités par un client titulaire d'un séjour en cours à Nai'a Village**. Le client hôte est responsable de ses visiteurs et du respect par ces derniers du présent règlement.
- **Les visiteurs doivent impérativement se présenter à la réception et s'acquitter du droit d'entrée** : 9 € par jour et par personne à partir de 12 ans, 6 € par enfant de 5 à 11 ans, gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.
- Le droit d'entrée ouvre l'accès, pour la journée, aux infrastructures du site (espace aquatique, animations, espaces de loisirs et de restauration), dans les conditions et horaires applicables aux clients en séjour. Le port du bracelet remis à la réception est obligatoire pendant toute la durée de la visite.
- Les visiteurs ne sont en aucun cas autorisés à passer la nuit à Nai'a Village et doivent quitter le site à la fin de la soirée au plus tard.
- Les voitures des visiteurs sont interdites sur le site. Les chiens, chats ou autres animaux des visiteurs ne sont pas admis

MÉDIATION

Le client peut recourir gratuitement au service de médiation CM2C proposé par Nai'a Village, par téléphone au 06 09 20 48 86 ou par voie postale : CM2C, 14 rue de Saint-Jean, 75017 PARIS – FRANCE.

« Lu et approuvé »	Date :	Signature du client :